



Commune d'Allaman
Place de l'Eglise 2
1165 Allaman

Epalinges, le 08.08.2025

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 25-VD-1688

V 1



INTRODUCTION

But du contrôle : Prélèvement officiel d'eau de baignade / Eau de baignade - Plages / Commune d'Allaman
Prélèvement du : 05.08.2025
Date arrivée : 05.08.2025
Effectué par : Raul Carapinha

ÉCHANTILLONS

25-22827 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
1 - Lac Léman, 1092 - Plage Les Batiaux, 1165 Allaman
25-22828 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
1 - Lac Léman, 1093 - Embouchure de l'Aubonne, 1165 Allaman
25-22829 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
1 - Lac Léman, 1001 - Plage de La Pêcherie, 1165 Allaman

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 25-22827

Secteur : 1 - Lac Léman
Lieu de prélèvement : 1092 - Plage Les Batiaux, 1165 Allaman
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 24
Aspect : Claire

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	120 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe B: Eau de qualité bactériologique moyenne. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre. Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 25-22828

Secteur : 1 - Lac Léman
Lieu de prélèvement : 1093 - Embouchure de l'Aubonne, 1165 Allaman
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 24
Aspect : Claire

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<100 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	<100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre.
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 25-22829

Secteur : 1 - Lac Léman
Lieu de prélèvement : 1001 - Plage de La Pêcherie, 1165 Allaman
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 24
Aspect : Claire

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<10 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	<10 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre.
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

ÉMOLUMENTS

Conformément aux dispositions de l'art. 4 du règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages, les frais d'analyse sont mis à la charge de la commune.

Émoluments : 255.00 CHF (Montant HT)

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les échantillons prélevés. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL
Dr Christian RICHARD



